

Territoire d'Énergie Alsace et GRDF s'engagent ensemble pour la transition énergétique.

L'offre « Happy Gaz » est une subvention destinée aux collectivités, aux particuliers et aux « petits professionnels » en chauffage individuel des 158 communes concernées* par le Contrat de concession liant Territoire d'Énergie Alsace et GRDF.

L'offre est valable pour les installations dans les bâtiments construits depuis plus de 2 ans et où les compteurs gaz ont un débit $\leq 10\text{m}^3/\text{h}$, facturées entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 décembre 2024.

Selon le type d'opération que vous avez effectué, vous pouvez bénéficier d'une subvention :

Aide totale accordée
(dont branchement)

Conversion autres énergies vers une chaudière Très Haute Performance Énergétique (THPE) Gaz, installée par un artisan agréé PG**
Branchement d'une valeur de 500€ offert

1000€

Conversion autres énergies vers une Pompe à Chaleur (PAC) Hybride Gaz, installée par un artisan agréé PG**
Branchement d'une valeur de 500€ offert

1500€

Remplacement d'une ancienne chaudière gaz par une THPE, installée par un artisan agréé PG**

500€

Remplacement d'une ancienne chaudière gaz par une PAC hybride gaz, installée par un artisan agréé PG**

1000€

BONUS : si souscription à un Contrat de fourniture gaz vert

200€

Pour effectuer votre demande de subvention

1.

Vérifier si votre commune est concernée par l'offre «Happy Gaz»



<https://te.alsace.fr/mes-communes-concernees>

2.

Envoyer le formulaire de pré-demande d'aide



<http://te.alsace.fr/mon-formulaire-pre-demande>

3.

Attendez un retour de Territoire d'Énergie Alsace pour passer à l'étape suivante

4.

Remplissez votre demande de subvention en ligne et joignez les documents demandés

5.

Réceptionnez votre confirmation de versement de la subvention après traitement par Territoire d'Énergie Alsace

Pour plus d'informations sur cette aide, contactez Territoire d'Énergie Alsace :

- Par téléphone au 03 89 21 11 60

- Par courriel : aides@te.alsace

Retrouvez le formulaire sur le site Internet de Territoire d'Énergie Alsace

<https://www.te.alsace/happygaz>

* Le bâtiment doit impérativement être situé dans l'une des 140 communes concernées par l'opération; contactez TEA pour obtenir la liste complète.

**Vu la délibération du Comité Syndical du 19/09/2023 de Territoire d'Énergie Alsace, Offre cumulable.

*** Pour trouver un artisan agréé PG (Professionnel du Gaz), rendez-vous sur : <https://lesprofessionnelsdugaz.com/particulier/les-professionnels-du-gaz/recherche>